

De la prison pour de faux pass sanitaires ? Pourquoi pas le poteau d'exécution ?

écrit par Christine Tasin | 23 septembre 2021

09:41



Fermer

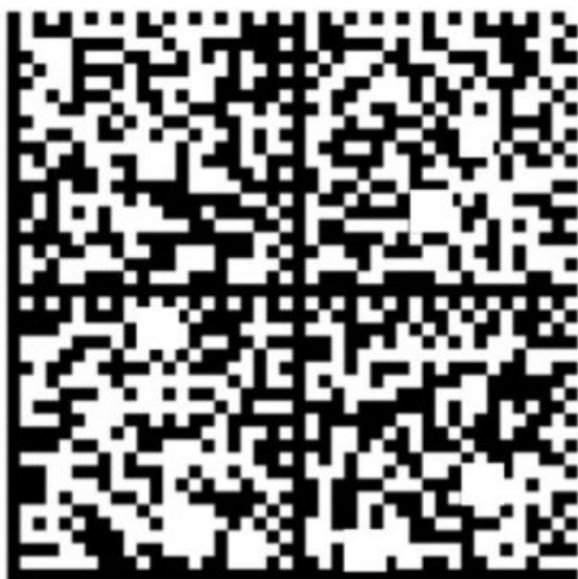
Carnet de tests

+ Scanner un QR Code

Sur votre document SIDEPE de résultat de test, vous avez un QR Code que vous pouvez flasher pour l'ajouter dans votre carnet ici.

Certificats récents

Ces certificats ont moins de 3 jours.

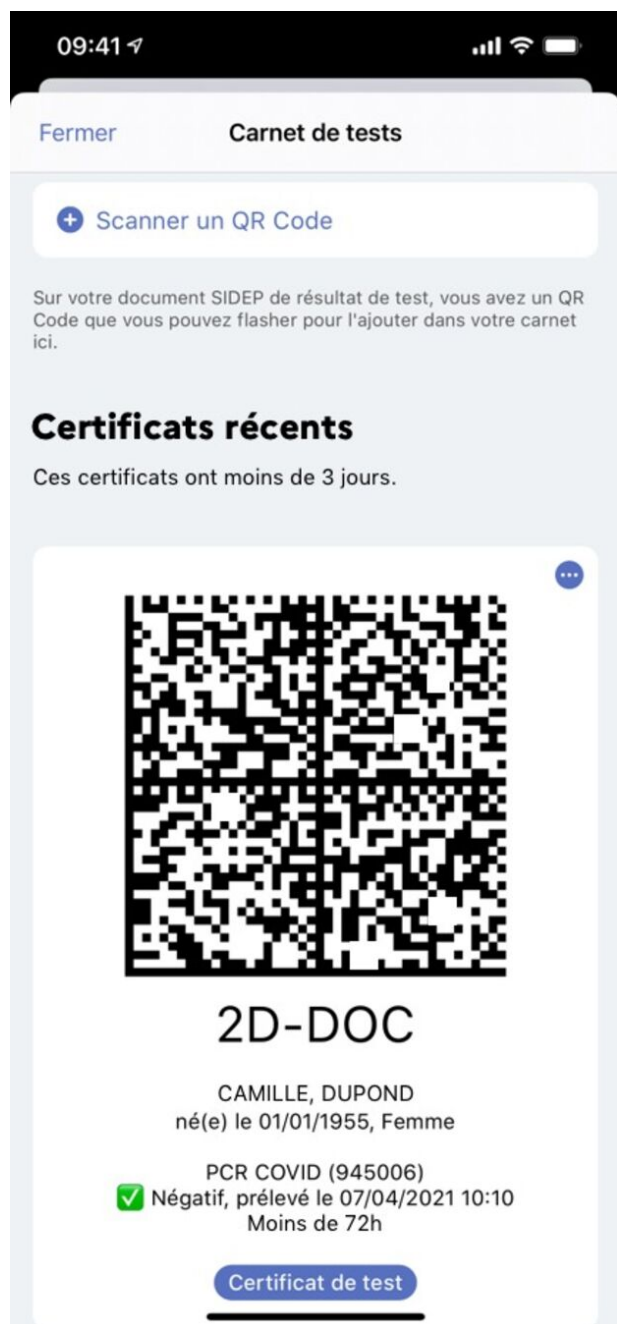


2D-DOC

CAMILLE, DUPOND
né(e) le 01/01/1955, Femme

PCR COVID (945006)
✔ Négatif, prélevé le 07/04/2021 10:10
Moins de 72h

Certificat de test



Titre du Parisien :

Prison avec sursis pour une Bordelaise de 19 ans ayant édité une vingtaine de faux pass sanitaires.

Bah ! Une vingtaine, c'est pas la mer à boire et vu l'ampleur de la dictature et l'inutilité sanitaire absolue de leur merde de QR code et compagnie, c'est pas moi qui jetterais la première pierre à la demoiselle en question. Je lui donnerais même la légion d'honneur... Même s'il n'est pas question pour moi, opposante au vaccin et retraitée de m'abaisser à truander, à acheter un faux pass, à montrer patte blanche pour

un simple resto, un voyage en train... je peux comprendre que des gens obligés de se faire vacciner, obligés d'avoir un bout de papier "vacciné!" pour pouvoir travailler et nourrir leurs gosses cherchent des solutions de contournement. Et si une cousine, soeur, amie, un médecin compréhensif... accepte d'éditer un faux certificat, ma foi je trouve que c'est de bonne guerre ! Oui, nous sommes en guerre, et en guerre la Résistance use et abuse de faux papiers !

Mais il n'en est pas de même pour les procureurs chargés de défendre la dictature établie par Macron et ses sbires dont Dupont-Moretti (il est un peu enveloppé, lui, est-ce qu'il sait que, vacciné ou pas, il fait partie des personnes à risque et qu'il ferait bien d'aller demander de l'hydroxychloroquine à Raoult au cas où ?): les procureurs sont déchaînés ! Celui de Bordeaux avait osé requérir 18 mois de prison dont 6 ferme avec mandat de dépôt et 3000 euros d'amende contre la pauvre Bordelaise évoquée ci-dessus !!!!

Je me pince... A l'heure où des voleurs, des violeurs, des gens qui mettent la vie d'autrui en danger sortent libres après leur interpellation, munis dans le meilleur des cas d'un bracelet électronique et le plus souvent juste astreints à venir se présenter une fois par semaine au commissariat... De monstrueux procureurs considèrent que fabriquer un bout de papier attestant faussement d'une thérapie génique en cours d'expérimentation serait bien plus grave ?

Entendez-vous mon cri ?



Si on suit le raisonnement de Macron et sa clique, procureurs faisant du zèle itou, ils affirment que le vaccin n'empêche ni les contaminations ni les transmissions mais qu'il protégerait des cas graves (ce que l'exemple d'Israël contredit mais passons). Et donc, il faudrait punir (pas rééduquer dans ce cas) celui qui fabrique un faux pas... le punir de quoi ? D'avoir préservé la liberté du vacciné ?

Si on suit leur propagande, les vaccinés ne risquent rien des non vaccinés ! Dans ce cas les non vaccinés prennent leurs responsabilités, et s'ils préfèrent "prendre le risque - prétendu !-" d'être gravement atteints car non vaccinés, ça les regarde. Ils ne transmettent ni ne contamineront pas plus et pas moins autrui... Et au regard du taux de vaccination de l'ensemble de la population, les réfractaires au vaccin ne risquent pas d'encombrer les urgences. On rappellera que si on manquait de lits, c'est juste parce que Macron-Véran obéissent aux instances européennes qui exigent que l'on ferme les services, les maternités, les hôpitaux... Ah ! la belle France d'avant qui était égalitaire dans l'accès aux services publics et notamment devant la santé ne l'est plus. Vous avez plus de chance de mourir d'un infarctus ou d'accoucher sur la route

quand vous habitez la campagne que quand vous habitez une grande ville. C'est de plus en plus vrai. Est-il légitime de devoir faire 100 km ou plus en cas d'urgence ou d'accouchement ?

Alors, la sévérité de procureurs implacables pour de pauvres gens qui, recrutés dans des centres de vaccination, donnent un coup de main à leurs proches menacés de perdre leur boulot, elle me débecte, carrément. Ce n'est pas le cas apparemment de Samia et de ses amis, ils voulaient juste continuer à vivre, à sortir. Je trouve idiot de truander pour des motifs futiles mais ils n'ont tué personne et ne risquent pas de tuer un vacciné. Pour les non vaccinés, s'ils sont contaminés ils en pris le risque et avec le sourire. Tu m'étonnes... on a mille fois plus de chances de tomber malade voire de mourir du vaccin que du covid...

Devant ses juges, Samia G., qui travaille depuis ses 16 ans, a expliqué avoir seulement voulu rendre service à des amis, à sa famille ou à des proches d'amis, des personnes « qui ne voulaient pas se faire vacciner », selon elle. « Je voulais sortir avec eux (ses amis) au ciné, au resto », a-t-elle aussi justifié.

.

Il y a forcément et il y aura de plus en plus de tentatives de se procurer des faux ou d'en donner/vendre... c'est inéluctable. Et la réponse de la Macronie va être de plus en plus impitoyable : on en est déjà pour certains exemples à la détention provisoire... Combien de malfrats en détention provisoire pour des agressions, même pour des viols ?

Selon le parquet, cinq procédures judiciaires sont actuellement suivies dans le ressort de Bordeaux pour des faits de ce type, trois confiées à la police judiciaire et deux à la gendarmerie. L'une d'elles a donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire qui a débouché à ce

jour sur deux mises en examen dont une avec placement en détention provisoire, a précisé le parquet.

Deux autres jeunes vacataires au mégacentre de vaccination de Bordeaux-Lac, âgées de 18 et 20 ans, seront jugées en correctionnelle en janvier à Bordeaux après avoir été interpellées en août pour avoir établi et délivré de faux certificats de vaccination, avec un bénéfice global dépassant le millier d'euros.

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/prison-avec-sursis-pour-une-bordelaise-de-19-ans-ayant-edite-une-vingtaine-de-faux-passes-sanitaires-22-09-2021-BT3EDRJNJBHHA2I2EITXFJWTE.php>

Ciel ! Les pauvres filles ont fait un bénéfice de mille euros... Peanuts... Les pauvres, tout ça pour ça. Des amateurs, des gamines essayent de rendre service et d'améliorer l'ordinaire, un téléphone, une robe... Quand je pense à tous ces salopards qui dealent à grande échelle, à tous ces salopards qui, à la tête d'associations d'aide aux migrants roulent sur l'or... j'ai des envies de révolution.

.

Pour le moment, la France n'a prévu aucune règle particulière concernant la vente ou la possession de faux documents. En revanche, la loi française prévoit des peines pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000€ d'amende pour la vente et l'usage de faux documents. Par ailleurs, si vous êtes pris avec de faux résultats parce que vous aviez peur d'être positif, ou pire, que vous saviez que vous l'étiez, vous pourrez être poursuivi en justice pour mise en danger d'autrui. Il s'agit d'un délit réprimandé par 15 000 € d'amende ainsi qu'un an de prison en France

<https://www.mariefrance.fr/equilibre/sante/faux-tests-pcr-faux-pass-sanitaire-sanctions-553848.html#item=1>

.

Faux tests, faux certificats de vaccination et même faux pass : le trafic explose depuis l'annonce, par Emmanuel Macron le 12 juillet, de l'entrée en vigueur du pass sanitaire. Certains semblent prêts à tout pour accéder à de nombreux lieux publics et partir en vacances sans risquer d'amende. Mais le risque, pénal et sanitaire, est là. Enquête.

Un business lucratif sur les réseaux sociaux

« 50 € le test PCR et 400 € le pass sanitaire ! » : mardi, dans un quartier populaire de Lille, quatre jeunes hommes sont en quête d'un faux QR Code de passeport vaccinal sur Snapchat. « Nous, on ne part pas en vacances, on veut juste aller à la salle de...

Cet article est réservé aux abonnés.

Abonnez-vous pour lire cet article ainsi que tout le contenu de La Voix du Nord pendant 30 jours pour 1€. Ne ratez pas l'information qui vous intéresse. Annulez à tout moment sans frais.

<https://www.lavoixdunord.fr/1051071/article/2021-07-30/faux-pass-sanitaires-faux-tests-les-alertes-la-fraude-se-multiplient>

Bon, si je comprends bien, si on a du fric et/ou de l'entregent, on peut échapper à la vaccination, fût-elle obligatoire. 400 euros un Pass Sanitaire, c'est une sacrée somme... Et j'imagine que ceux qui vendent à ce prix sont mieux protégés et organisés que les petites gamines engagées dans les centres de vaccination et qui bidouillent...

Qui est-ce qui a tout le temps le mot "République" à la gueule ? Un certain Macron, surnommé Ceaucescu.